

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 MARS 2019**Objet : **BUDGET PRIMITIF 2019**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - BUGAUD - DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GALLET - GINOT - JOUSSEAU - LUGAND - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PRADEL - VERNE

*Intervention du Président*

Ce budget primitif est celui proposé au Bureau du 1<sup>er</sup> octobre dernier. Toutefois, comme décidé lors du Bureau du 5 novembre 2018, l'Arrêté du 17 octobre 2018 a répondu favorablement à la demande de CCI France de reporter la date limite de vote des BP 2019 des CCI du 30 novembre 2018 au 31 mars 2019. Cette décision de report est celle adoptée régionalement lors du Bureau de la CCIR du 17 octobre 2018.

*Intervention de Mme Agnès BERTILLOT, Trésorier*

Lors du séminaire régional du 11 juillet 2018 sur les hypothèses de répartition de la ressource fiscale, la CCIR Auvergne Rhône-Alpes a attribué à la CCI de l'Ain une contribution 2019 qui, selon l'hypothèse de baisse retenue, devrait s'élever à 3 639 000 €, contre 4 333 000 € dans le budget rectificatif pour 2018, soit une nouvelle baisse de 694 000 €.

Ce budget primitif pour l'exercice 2019 s'appuie donc sur les orientations fournies par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes et sur les différentes décisions prises depuis plusieurs exercices ou à prendre par la Chambre pour poursuivre la baisse de ses charges de fonctionnement.

**1. RAPPEL : LES DONNEES REGIONALES****1.1. Répartition régionale**

La CCI R Auvergne Rhône-Alpes répartit la ressource fiscale selon les choix arrêtés par le Bureau et la Commission des Finances, ajustée des impacts de la régionalisation sur les fonctions support (informatique, comptabilité, ressources humaines) et des projets régionaux en cours de déploiement. Pour l'actuelle mandature, elle tient désormais compte du rapprochement avec la pesée économique, de la protection des Chambres les plus fragiles et d'un ajustement pour les grands équipements.

Selon l'hypothèse retenue d'une baisse de la dotation régionale, la ressource fiscale affectée après imputation du budget de la CCI R Auvergne Rhône-Alpes, des fonctions régionales et des projets régionaux, il resterait 56 565 K€ disponibles pour les CCI T, dont environ 6,4% pour notre compagnie, soit 3 639 000 €, en baisse de 694 000 € par rapport à 2018.


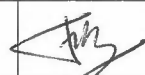
**1.2. Orientations budgétaires**

Les orientations budgétaires sont les suivantes :

- une poursuite de la baisse des charges de fonctionnement ; une fois de plus, les actions seront dimensionnées au plus juste pour atteindre les objectifs tout en limitant la charge budgétaire.
- un ajustement global des effectifs aux ressources prévisionnelles : le non-remplacement des départs des agents, pour quelque motif que ce soit, est systématiquement analysé en regard de la pérennisation des missions portées par le poste concerné. Les services concernés devront s'organiser en conséquence.
- des actions conformes aux priorités régionales des schémas sectoriels, dans l'attente tant de l'évolution de la réglementation concernant les Chambres que du contrat d'objectifs et de performance qui devrait être signé avec l'Etat.

**2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT : RECONDUCTION****2.1. Dispositions générales**

- les frais de gestion sont ajustés selon les derniers volumes connus et les tendances de leur

PF	FB
	

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2019**

évolution (certains contrats de maintenance sont revalorisés, conformément aux dispositions contractuelles, ceux relatifs à l'informatique sont validés avec le Directeur régional des systèmes d'information),

- les paramètres variables des charges de personnel sont fixés soit par CCI France, soit par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes ; ainsi, si la valeur du point reste toujours inchangée, le taux de cadrage plafonné tient compte de l'évolution des taux d'ancienneté et des indices d'expérience, une provision relative à l'auto-assurance chômage des Chambres est intégrée (dans le cadre de la révision du régime d'indemnisation par la CMAC des agents privés d'emploi),
- les coûts de l'énergie sont ajustés aux consommations et revalorisés.

### **2.2. Opérations non reconduites et incidences sur l'organisation des services**

Dans le respect des orientations budgétaires, diverses modifications dans l'organisation des services sont à prendre en compte :

Direction Générale Affaires Générales :

- Le poste de chargé d'études de l'équipe Développement Local et Observatoire Economique (poste responsable d'études niveau 6) est supprimé.
- Le poste de conseiller entreprises en charge des affaires européennes (poste chargé de missions II niveau 6) est supprimé.

Ces deux postes sont actuellement non pourvus, suites à la démission des agents concernés ; leurs missions ayant été revues et/ou réparties entre les agents des pôles concernés.

Direction Emploi Formation Apprentissage :

Pour mémoire, le poste déjà supprimé de coordinateur pédagogique en gestion dont le titulaire était parti en congé de transition jusqu'au 30 juin 2018 a une incidence budgétaire en année pleine sur l'exercice 2019.

### **2.3. Incidence des opérations en cours**

Les opérations suivantes ont un impact sur le budget :

- le maintien en condition de service du bâtiment Magistrature, inoccupé depuis le départ des services du Ministère de la Justice en cours d'année 2016, sans visibilité sur sa vente,
- la poursuite de la montée en puissance des actions de formation continue, notamment dans le cadre du récent partenariat avec Grenoble Ecole de Management (GEM),
- l'action "A deux pas mon commerçant", conformément au schéma sectoriel voté au niveau régional, n'a lieu que tous les deux ans et n'aura pas eu lieu en 2019,
- la prolongation des opérations d'animation commerciale de la Plastics Vallée, de Plaine de l'Ain Côtière, de Bresse Val de Saône et de Bugey Belley.



### **2.4. Opérations nouvelles**

Il n'y a aucune opération nouvelle prévue budgétairement cet exercice.

## **3. BUDGET DE FONCTIONNEMENT : RECONDUCTION**

Le budget des investissements tient à nouveau compte du renouvellement du parc informatique et du mobilier de la Chambre, mais également de la poursuite des travaux de mise aux normes de l'Hôtel Consulaire et du bâtiment CCI Formation et de reconditionnement du Centre des Entrepreneurs. En ce qui concerne les investissements relatifs à l'informatique, ils font préalablement l'objet d'une revue de validation par la direction régionale des systèmes d'information de la CCIR Auvergne Rhône-Alpes.

Les fonds affectés aux associations de prêts d'honneur depuis 2010 sont arrivés en période de droit de reprise ; ainsi, conformément aux traités d'apports, ce sont 1 682 800 euros qui ont été attribués dans la première tranche avec ce droit de reprise. Après 147 700 € en 2018, c'est 639 600 € qui doivent être repris cette année. Pour mémoire, une enveloppe globale de 1 500 000 € sur 4 exercices pour les apports aux fonds de prêts des associations liées à la création et la reprise

PF	FB
	

**Objet : BUDGET PRIMITIF 2019**

d'entreprises a été affectée en 2017, soit 375 000 € par an en investissements financiers jusqu'en 2020.

**3.1. Opérations générales d'investissement corporel**

- le renouvellement d'installations techniques et d'agencements pour 80 000 €,
- le renouvellement de mobilier de bureau pour 30 000 €.
- le renouvellement courant des matériels informatiques, 24 000 €.

**3.2. Opérations générales d'investissement financier**

- Les apports aux fonds de prêts des associations de prêt d'honneur pour 375 000€.

**4. EQUILIBRE BUDGETAIRE**
**4.1. Les Charges**

	<b>Exécuté 2017</b>	<b>Rectificatif 2018</b>	<b>Primitif 2019</b>
Achats marchandises	21 285 €	24 500 €	20 500 €
Salaires et indemnités	41 994 €	41 994 €	41 994 €
Charges sociales	7 404 €	9 184 €	8 679 €
Achats et charges externes	4 855 393 €	5 303 859 €	4 893 158 €
Impôts et taxes	96 693 €	111 330 €	110 570 €
Dotation amort. provisions	386 864 €	353 838 €	439 564 €
Autres charges (1)	341 343 €	235 263 €	229 989 €
Charges financières	3 858 €	-	-
Charges exceptionnelles	53 369 €	-	-
Impôt sur les Sociétés	1 715 €	5 500 €	2 500 €
<b>Total des charges</b>	<b>5 809 918 €</b>	<b>6 085 468 €</b>	<b>5 746 954 €</b>
Résultat bénéficiaire	1 021 022 €	-	-
<b>Total général</b>	<b>6 830 940 €</b>	<b>6 085 468 €</b>	<b>5 746 954 €</b>



(1) voir ci-dessous.

(1) détail des concours financiers

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Primitif 2019</b>
Fonds développement enseignement	76 000 €
Contribution Alimentec	54 824 €
ECAM	50 000 €
CDDRA IAA	10 000 €
Challenge des unions commerciales	8 000 €
Fonds de concours du Tribunal de commerce	5 500 €
Trophées de la création/reprise	5 000 €
Divers (autres bénéficiaires)	1 915 €
<b>Total</b>	<b>211 239 €</b>

Principales variations des charges :

- la baisse des achats et charges externes obtenue par la rationalisation continue des dépenses de fonctionnement tant opérationnelles que liées à l'entretien du patrimoine,
- la baisse des charges de personnel refacturées par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes en charges externes liées aux postes supprimés (y compris la fin des indemnités exceptionnelles liées à un agent en congé de transition sur le premier semestre de l'exercice précédent).

PF	FB
	

**Objet : BUDGET PRIMITIF 2019**
**4.2. Les produits**



	<b>Exécuté 2017</b>	<b>Rectificatif 2018</b>	<b>Primitif 2019</b>
Ressource fiscale	5 340 297 €	4 333 000 €	3 639 000 €
Ventes	60 468 €	55 000 €	48 500 €
Production vendue	703 274 €	830 865 €	949 745 €
Subventions	471 466 €	517 482 €	522 621 €
Reprise sur provisions	132 581 €	-	-
Produits financiers	83 427 €	23 000 €	25 000 €
Produits exceptionnels	39 427 €	96 €	96 €
<b>Total des produits</b>	<b>6 830 940 €</b>	<b>5 759 443 €</b>	<b>5 184 962 €</b>
Résultat déficitaire	-	326 025 €	561 992 €
Total général	6 830 940 €	6 085 468 €	5 746 954 €

Principales variations des produits :

- la poursuite de la baisse de la ressource fiscale qui s'appuie sur le niveau de l'hypothèse retenue au niveau régional et sur les critères de répartition votée en commission des finances régionale,
- la poursuite de la montée en puissance des actions de formation continue,
- le relatif maintien des subventions, malgré l'incertitude pesant sur les finances des principaux partenaires financiers, dont les financements relatifs à la nouvelle opération d'animation commerciale (Bourg-en- Bresse Centre de Ville),
- la stabilité de l'affectation de taxe d'apprentissage.

**4.3. Capacité d'autofinancement**

	<b>Exécuté 2017</b>	<b>Rectificatif 2018</b>	<b>Primitif 2019</b>
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable cession	53 357 €	-	-
Dotation amort provision	386 864 €	353 838 €	439 564 €
Résultat positif	1 012 022 €	-	-
<b>Total augmentation</b>	<b>1 461 243 €</b>	<b>353 838 €</b>	<b>439 564 €</b>
<u>Eléments de diminution :</u>			
Produits cession actif	2 014 €	-	-
Subventions virées au résultat	32 371 €	96 €	96 €
Reprise sur provisions	187 625 €	-	-
Déficit de l'exercice	-	326 025	561 992 €
<b>Total diminution</b>	<b>222 010 €</b>	<b>326 121 €</b>	<b>562 088 €</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>+1 239 233 €</b>	<b>+27 717 €</b>	<b>-122 524 €</b>

PF	FB
	



Objet : **BUDGET PRIMITIF 2019**


---

**4.4. Opérations en capital**

	<b>Exécuté 2017</b>	<b>Rectificatif 2018</b>	<b>Primitif 2019</b>
<b>Emplois :</b>			
Immobilisations incorporelles	5 853 €	6 000 €	-
Immobilisations corporelles	142 004 €	120 000 €	134 000 €
Immobilisations financières	394 000 €	381 000 €	375 000 €
Augmentation des stocks	447 €	-	-
Remboursement emprunts	1 494 €	-	-
<b>Total des emplois</b>	<b>543 798 €</b>	<b>507 000 €</b>	<b>509 000 €</b>
<b>Ressources :</b>			
CAF	+1 239 233 €	+27 717 €	-122 524 €
Diminution immobilisations fin.	354 563 €	147 700 €	639 600 €
Diminution des stocks	-	-	-
Emprunts et dettes financières	-	-	-
<b>Total des ressources</b>	<b>1 593 796 €</b>	<b>175 417 €</b>	<b>517 076 €</b>
<b>Prélèvement sur le fonds de roulement</b>	-	<b>331 583 €</b>	-
<b>Excédent sur le fonds de roulement</b>	<b>1 049 998 €</b>	-	<b>8 076 €</b>

Dans cette esquisse, le budget prévoit donc un résultat de fonctionnement déficitaire à 561 992 €, conséquence de la baisse de la ressource fiscale malgré les effets du plan de rationalisation des charges mis en œuvre depuis plusieurs exercices.

La capacité d'autofinancement est négative à 122 524 € mais le fonds de roulement est en léger excédent à 8 076 € compte tenu du montant important de reprise des apports aux fonds de prêts des associations de prêt d'honneur.



Ce résultat est également assuré par la poursuite de la rationalisation des charges de fonctionnement et, notamment, par les modifications des charges de personnel des postes suivants:

- Direction Générale et Affaires Générales :
  - Le poste de chargé d'études de l'équipe Développement Local et Observatoire Economique (poste responsable d'études niveau 6) est supprimé,
  - Le poste de conseiller entreprises en charge des affaires européennes (poste chargé de missions II niveau 6) est supprimé.

Ces deux postes sont actuellement non pourvus, suites à la démission des agents concernés ; leurs missions ayant été revues et/ou réparties entre les agents des pôles concernés.

Conséquence de la baisse de la ressource fiscale connue sur les exercices précédents et qui devrait se situer à 3 639 000 € pour 2019 (soit une nouvelle baisse de 16% par rapport au budget rectificatif pour l'exercice 2018), mais également dans la perspective des éventuelles baisses qui pourraient avoir lieu sur les exercices futurs de cette mandature, la Chambre poursuit continuellement l'adaptation de son périmètre d'action, de ses charges, et donc de son organisation.

Ce budget primitif pour l'exercice 2019 ainsi présenté, ses annexes budgétaires et ses décisions organisationnelles ont été soumis pour avis à la CCIR Auvergne Rhône-Alpes (avis favorable confirmé par courrier du 11 mars 2019).

PF	FB
	

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2019**

---

**Rapport de la Commission des Finances**

La commission des finances du 1<sup>er</sup> octobre 2018 a émis un avis favorable sur ce budget primitif pour l'exercice 2019 (avis confirmé par la commission des finances du 4 mars 2019).

Monsieur Philippe VERNE va vous donner lecture de cet avis.

**Philippe Verne**

La Commission des Finances s'est réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et à nouveau le 4 mars 2019 afin de confirmer son avis sur le budget primitif pour l'exercice 2019.

"Après étude du dossier et échanges de vues, la Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur le budget primitif de l'année 2019."

Il est demandé de bien vouloir approuver le budget primitif pour l'exercice 2019, ses annexes budgétaires et la suppression des postes suivants :

- chargé d'études de l'équipe Développement Local et Observatoire Economique (poste responsable d'études niveau 6),
- conseiller entreprises en charge des affaires européennes (poste chargé de missions II niveau 6).

**L'Assemblée,**

- **Vu l'exposé de Mme Agnès Bertillot, Trésorier**
- **Vu l'avis de la Commission des Finances,**

**après examen et échanges d'observations, et après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2019 et les délibérations suivantes :**

- o **Approuve le budget définitif pour l'exercice 2019, ses annexes budgétaires et la suppression des postes suivants :**
  - **Chargé d'études de l'équipe Développement Local et Observatoire Economique (poste responsable d'études niveau 6)**
  - **Conseiller entreprises en charge des affaires européennes (poste chargé de mission II niveau 6).**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

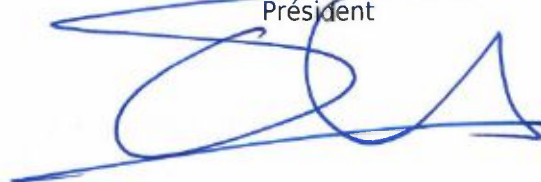
- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	32
- Nombre de Membres présents .....	17
- Nombre de voix pour .....	17
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric Bortot  
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT  
Président



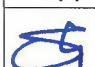
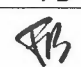
**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 MARS 2019**
**Objet : BUDGET PRIMITIF 2019 - ANNEXE BUDGETAIRE**

A.1/ service général

<b>Charges</b>	<b>Exécuté 2017</b>	<b>Rectificatif 2018</b>	<b>Primitif 2019</b>
Achats marchandises	21 285 €	24 500 €	20 500 €
Salaires	41 994 €	41 994 €	41 994 €
Charges sociales	7 221 €	8 950 €	8 400 €
Achats et charges externes	3 702 224 €	3 986 871 €	3 556 463 €
Impôts et taxes	72 843 €	86 354 €	85 788 €
Dotations amort. et prov.	223 102 €	213 698 €	298 135 €
Concours financiers	232 546 €	104 263 €	90 139 €
Charges financières	3 858 €	-	-
Contributions versées au service	649 491 €	762 873 €	589 410 €
Charges exceptionnelles	53 360 €	-	-
IS	1 715 €	5 500 €	2 500 €
<b>Total des charges</b>	<b>5 009 639 €</b>	<b>5 235 003 €</b>	<b>4 693 329 €</b>
Résultat bénéficiaire	1 094 298 €	-	-
<b>Total général</b>	<b>6 103 937 €</b>	<b>5 235 003 €</b>	<b>4 693 329 €</b>

<b>Produits</b>	<b>Exécuté 2017</b>	<b>Rectificatif 2018</b>	<b>Primitif 2019</b>
Ressource fiscale	5 340 297 €	4 333 000 €	3 639 000 €
Ventes	60 468 €	55 000 €	48 500 €
Production vendue	208 068 €	233 762 €	178 137 €
Subventions	261 714 €	321 482 €	334 621 €
Produits financiers	83 427 €	23 000 €	25 000 €
Autres produits et transfert de ch.	50 307 €	41 718 €	41 232 €
Reprise sur provisions	95 127 €	-	-
Produits exceptionnels	4 529 €	-	-
<b>Total des produits</b>	<b>6 103 937 €</b>	<b>5 007 962 €</b>	<b>4 266 490 €</b>
Résultat déficitaire	-	227 041 €	426 839 €
<b>Total général</b>	<b>6 103 937 €</b>	<b>5 235 003 €</b>	<b>4 693 329 €</b>

<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>Exécuté 2017</b>	<b>Rectificatif 2018</b>	<b>Primitif 2019</b>
<b>Eléments d'augmentation :</b>			
Valeur comptable des actifs cédés	53 357 €	-	-
Dotations amort. et prov.	223 102 €	213 698 €	298 135 €
Résultat positif	1 094 298 €	-	-
<b>Total augmentation</b>	<b>1 370 757 €</b>	<b>213 698 €</b>	<b>298 135 €</b>
<b>Eléments de diminution :</b>			
Produits de cession des actifs	2 014 €	-	-
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	150 767	-	-
Déficit de l'exercice	-	227 041	426 839 €
<b>Total diminution</b>	<b>152 781 €</b>	<b>227 041 €</b>	<b>426 839 €</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>+1 217 976 €</b>	<b>-13 343 €</b>	<b>- 128 704 €</b>

PF	FB
	



**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 MARS 2019**
**Objet : BUDGET PRIMITIF 2019 - ANNEXE BUDGETAIRE**

Opérations en capital	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Primitif 2019
<b>Emplois :</b>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	123 487 €	65 000 €	91 000 €
Immobilisations financières	394 000 €	381 000 €	375 000 €
Remboursement des emprunts	-	-	-
Augmentation des stocks	447 €	-	-
Opérations interservices	5 139 €	19 940 €	36 820 €
<b>Total des emplois</b>	<b>523 073 €</b>	<b>465 940 €</b>	<b>502 820 €</b>
<b>Ressources :</b>			
Capacité d'autofinancement	+1 217 976 €	-13 343 €	- 128 704 €
Cessions d'immobilisations	-	-	-
Diminution des stocks	-	-	-
Emprunts et dettes financières	355 095 €	147 700 €	639 600 €
<b>Total des ressources</b>	<b>1 573 071 €</b>	<b>134 357 €</b>	<b>510 896 €</b>
Prélèvement sur fds de roulement	-	331 583 €	-
Excédent du fonds de roulement	1 049 998 €	-	8 076 €

**A.2/ Service formation**

Charges	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Primitif 2019
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	183 €	234 €	279 €
Achats et charges externes	1 132 641 €	1 274 631 €	1 300 143 €
Impôts et taxes	12 506 €	12 705 €	12 815 €
Dotations amort. et prov.	153 243 €	134 581 €	138 590 €
Concours financiers	108 798 €	131 000 €	139 850 €
Charges financières	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	-	-	-
<b>Total des charges</b>	<b>1 407 371 €</b>	<b>1 553 151 €</b>	<b>1 591 677 €</b>
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	1 407 371 €	1 553 151 €	1 591 677 €

Produits	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Primitif 2019
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	417 989 €	520 697 €	718 677 €
Subventions	209 753 €	196 000 €	188 000 €
Reprise sur provisions	35 848 €	-	-
Produits financiers	-	-	-
Autres produits	-	-	-
Contributions reçues des services	649 491 €	762 873 €	589 410 €
Produits exceptionnels	33 637 €	96 €	96 €
<b>Total des produits</b>	<b>1 346 718 €</b>	<b>1 479 666 €</b>	<b>1 496 183 €</b>
Résultat déficitaire	60 653 €	73 485 €	95 494 €
Total général	1 407 371 €	1 553 151 €	1 591 677 €

PF	FB
	





**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 MARS 2019**
**Objet : BUDGET PRIMITIF 2019 - ANNEXE BUDGETAIRE**

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Primitif 2019
<b>Eléments d'augmentation :</b>			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	153 243 €	134 581 €	138 590 €
Résultat positif	-	-	-
<b>Total augmentation</b>	<b>153 243 €</b>	<b>134 581 €</b>	<b>138 590 €</b>
<b>Eléments de diminution :</b>			
Subventions virées au résultat	32 371 €	96 €	96 €
Reprise sur provisions	35 848 €	-	-
Déficit de l'exercice	60 653 €	73 485 €	95 494 €
<b>Total diminution</b>	<b>128 872 €</b>	<b>73 581 €</b>	<b>95 590 €</b>
Capacité d'autofinancement	24 371 €	61 000 €	43 000 €

Opérations en capital	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Primitif 2019
<b>Emplois :</b>			
Immobilisations incorporelles	5 853 €	6 000 €	-
Immobilisations corporelles	18 518 €	55 000 €	43 000 €
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	-	-	-
Opérations interservices	-	-	-
<b>Total des emplois</b>	<b>24 371 €</b>	<b>61 000 €</b>	<b>43 000 €</b>
<b>Ressources :</b>			
Capacité d'autofinancement	+24 371 €	+61 000 €	+43 000 €
Subventions d'équipement	-	-	-
Cession d'actifs	-	-	-
<b>Total des ressources</b>	<b>24 371 €</b>	<b>61 000 €</b>	<b>43 000 €</b>
Prélèvement sur fds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

**A.3/ Service divers**

Charges	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Primitif 2019
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Achats et charges externes	78 677 €	86 050 €	79 759 €
Impôts et taxes	11 344 €	12 271 €	11 967 €
Dotations amort. et prov.	10 518 €	5 559 €	2 839 €
Concours financiers	-	-	-
Intérêts des emprunts	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	9 €	-	-
<b>Total des charges</b>	<b>100 548 €</b>	<b>103 880 €</b>	<b>94 656 €</b>
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	100 548 €	103 880 €	94 565 €

PF	FB
	

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 MARS 2019**
**Objet : BUDGET PRIMITIF 2019 - ANNEXE BUDGETAIRE**

Produits	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Primitif 2019
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	78 477 €	76 406 €	52 931 €
Subventions	-	-	-
Reprise sur provisions	1 009 €	-	-
Autres produits	8 439 €	1 975 €	1 975 €
Produits financiers	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-
<b>Total des produits</b>	<b>87 925 €</b>	<b>78 381 €</b>	<b>54 906 €</b>
Résultat déficitaire	12 623 €	25 499 €	39 659 €
Total général	100 548 €	103 880 €	94 565 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Primitif 2019
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Dotations amort. et prov.	10 518 €	5 559 €	2 839 €
Résultat positif	-	-	-
<b>Total augmentation</b>	<b>10 518 €</b>	<b>5 559 €</b>	<b>2 839 €</b>
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	1 009 €	-	-
Déficit de l'exercice	12 623 €	25 499 €	39 659 €
<b>Total diminution</b>	<b>13 632 €</b>	<b>25 499 €</b>	<b>39 659 €</b>
Capacité d'autofinancement	-3 114 €	-19 940 €	-36 820 €

Opérations en capital	Exécuté 2017	Rectificatif 2018	Primitif 2019
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	2 025	-	-
Opérations interservices	-	-	-
<b>Total des emplois</b>	<b>2 025 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	-3 114 €	-19 940 €	-36 820 €
Emprunts et autres dettes	-	-	-
Opérations interservices	5 139 €	19 940 €	36 820 €
<b>Total des ressources</b>	<b>2 025 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Prélèvement sur fonds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

PF	FB
